



çaise

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 39	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 1	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Oton), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Pays Coeur d'Hérault – Avis dans le cadre de la concertation organisée autour du projet régional de santé (PRS) Occitanie 2018 – 2022

Monsieur LACROIX indique que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie élabore un Projet Régional de Santé fixant les orientations à 10 ans et les objectifs opérationnels à 5 ans.

L'ARS soumet de Projet à consultation et souhaite l'adopter en juin 2018.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil communautaire que la commission Santé du SYDEL travaille depuis plusieurs mois un diagnostic local de santé actualisé qui met en exergue certains points de vigilance concernant le territoire du Pays Coeur d'Hérault.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de prendre acte de ce diagnostic et dans le cadre de la consultation en cours de formuler un avis sur le PRS.

Cet avis est le suivant :

Il est d'abord proposé de revenir sur deux composantes du PSR : le Cadre d'Orientation Stratégique et le Schéma Régional de Santé :

- L'ambition « Mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables » qui tient compte d'un enjeu majeur mais d'autres enjeux régionaux auraient pu également être évoqués,
- L'une des « clés pour réussir » centrée explicitement sur les territoires pourrait contenir davantage de précisions : comment définir une stratégie locale de santé ? Quelle articulation avec l'ensemble des politiques publiques sur les territoires ? Quelle implication des collectivités territoriales ?
- Des priorités opérationnelles correspondent en grande partie aux besoins du Coeur d'Hérault mais peuvent sembler en décalage avec des projets structurants peu nombreux et plus restreints (notamment en termes de thématiques et de publics cibles), ce qui pourrait limiter le développement d'une approche globale en santé publique,
- La structuration en parcours de santé devrait favoriser une approche par public prioritaire mais pourrait intégrer davantage de transversalité,
- Un large spectre d'acteurs a été recensé au sein des projets structurants mais le rôle qui lui est accordé semble relativement limité,
- Le Contrat Local de Santé :
 - L'une des « clés pour réussir » du cadre d'orientation stratégique et qui serait la déclinaison du Projet Régional de Santé sur le territoire ?
 - Une vision qui ne semble pas correspondre tout à fait aux démarches de CLS menées jusqu'à présent, en Ex. Languedoc-Roussillon, où le CLS était une déclinaison de l'ensemble des politiques de santé, un dispositif d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie locale de santé partagée, encadrée par une gouvernance multi-partenariale.

Il est proposé de souligner la spécificité du Coeur d'Hérault au sein de la région Occitanie :

- Une croissance démographique importante et soutenue,
- Des indicateurs de santé et de précarité parfois plus préoccupants qu'au niveau départemental, régional et national,
- Un territoire multipolaire, caractérisé par d'importantes disparités entre les différentes zones qui le composent,
- Des communes éloignées du système de santé et des problématiques de mobilité prégnantes,
- Un territoire qui est globalement insuffisamment doté dans le domaine de la santé notamment en termes d'équipements sanitaires (absence de maternité, de service de chirurgie et de service d'urgence, 97 % des séjours réalisés en dehors du territoire...) mais également dans d'autres domaines (offre de prévention, offre médico-sociale).

Il convient donc de demander à ce que l'ARS Occitanie prenne en compte les spécificités du Coeur d'Hérault en apportant les réponses adaptées au territoire, dans le cadre du Projet Régional de Santé et de sa future application.

Les priorités pour les 5 ans à venir sont les suivantes :

- Maintenir l'offre de santé globale existant sur le territoire,
- Développer de nouveaux services adaptés à la croissance démographique et aux besoins locaux,
- Favoriser l'accès à la prévention, aux droits et aux soins de la population.

Monsieur LACROIX ajoute qu'en ce qui concerne le Contrat Local de Santé, il convient de poursuivre les démarches entamées dans le cadre du Contrat Local de Santé 2013/2018.

En croisant les besoins repérés dans le cadre du diagnostic local de santé du Coeur d'Hérault réalisé en 2017-2018 et les priorités du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022, dix thématiques communes ont été identifiées, sur lesquelles il semblerait pertinent de se pencher dans le cadre du futur Contrat Local de Santé :

- Organisation des soins primaires,

- Accessibilité à l'expertise et à la prise en charge pour les urgences vitales,
- Transformation numérique en santé,
- Vieillesse,
- Personnes en situation de handicap,
- Cancer,
- Santé mentale,
- Santé des couples des mères, des enfants et des jeunes,

Le pays Cœur d'Hérault souhaite également aboutir à la création d'un véritable observatoire de la santé sur le territoire dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Il est proposé d'approuver cet avis.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avis énoncé ci-dessus sur le Projet Régional de Santé (PRS) Occitanie 2018-2022,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX